

COMMUNE DE VERSAUGUES

CONVENTION DE LOCATION SALLE

-Année 2014-

Entre :

La Commune de VERSAUGUES, représentée par son maire, **Monsieur Louis ACCARY**, en application de la délibération du conseil municipal du 20 JUIN 2014 autorisant la location de la salle.

Et :

M

Adresse :

Téléphone :

IL est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la salle, la Commune de Versaugues met à la disposition de l'utilisateur

- La grande salle polyvalente OUI NON
- La petite salle OUI NON

Situées au lieu-dit « Le Bourg » 71110 VERSAUGUES

Article 2 : MANIFESTATION CEREMONIE

La mise à disposition de la salle est consentie pour :

Date :.....

Nombre de personnes
présentes :.....

La personne signant cette convention, se porte garant du fait que le nombre de personnes autorisées par la commission de sécurité ne soit en aucun cas dépassé.

Grande Salle : 200 personnes debout 160 personnes assises

Petite Salle : 60 personnes debout 40 personnes assises

Article 3 : UTILISATEUR

L'utilisateur justifie de son domicile en présentant les pièces suivantes :

.....
.....

Article 4 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Selon le type de manifestation, la salle est mise à disposition soit le jour, soit la veille, soit l'avant-veille de celle-ci et sera rendue le lendemain.

Date de la manifestation :.....

Date de la mise à disposition :.....

Article 5 : PAIEMENT DE LA REDEVANCE

La salle est mise à disposition moyennant le versement d'une redevance, selon tarif en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Location de la salle :.....

Location de la vaisselle :.....

Consommation EDF : selon relevés des compteurs à l'entrée et la sortie

Consommation de GAZ : selon relevés des compteurs à l'entrée et la sortie

Remplacement de la vaisselle ou de matériel : selon inventaire de sortie.

La totalité de cette somme sera à régler dès réception de l'avis de recouvrement envoyé par Monsieur le Receveur Municipal.

Article 6 : CAUTION

Un chèque de caution non-encaissé sera joint à la signature de cette convention et restitué si aucune dégradation n'est constatée.

Les dispositions du règlement s'appliqueront dans les autres cas.

Montant : 500€ pour la grande salle

200€ pour la petite salle

Article 7 : DESISTEMENT

En cas de désistement de l'utilisateur, les dispositions du règlement s'appliqueront.

Article 8 : REMISE DES CLES

L'utilisateur prendra et remettra les clés de la salle auprès du responsable de la salle.

Un état contradictoire des lieux et du matériel sera effectué au début et à la fin de la location.

Pour cela, contacter MME Laure BIGNON, responsable de la salle, au moins 15 jours avant la date de la manifestation afin de convenir d'un rendez-vous.

Tél : 06.74.84.77.06 ou 03.85.24.61.83

Article 9 : NETTOYAGE DE LA SALLE

La salle ainsi que la vaisselle et tout le matériel doivent être rendus en parfait état de propreté.

Si l'utilisateur ne souhaite pas effectuer lui-même ce nettoyage, il peut solliciter Mme BIGNON qui en fonction des heures à effectuer lui indiquera le tarif.

Le règlement sera effectué directement à Mme BIGNON par chèques emploi-services.

Article 10 : RESPONSABILITE

Dès la remise des clés, l'utilisateur assurera la responsabilité des locaux, en particulier, il veillera, lors du départ, à la fermeture de toutes les issues.

Il veillera également au respect de la tranquillité des riverains.

Article 11 : ASSURANCES

L'utilisateur doit fournir une attestation d'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE vis à vis des risques envers la Commune ainsi que pour les risques envers les participants à la manifestation.

Compagnie ayant délivrée

l'attestation :.....
.....

Article 12 : REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement ainsi que de la fiche technique de la salle, dont il accepte les clauses. Un exemplaire de ce règlement et de cette fiche seront signés et annexés à la présente convention.

FAIT A VERSAUGUES, le

L'UTILISATEUR

« Bon pour accord »

LE MAIRE

Vu pour accord

Louis ACCARY